



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 64351

Texte de la question

M. Bernard Depierre appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les moyens alloués au plan pour l'éducation artistique et culturelle, qu'il a relancé lors du Conseil des ministres du 3 janvier 2005. Les soixante-quinze chargés de projet arts et culture qui composent le réseau SCEREN jouent le rôle d'interface entre les personnels de l'éducation nationale, les professionnels de la culture, les artistes et les collectivités territoriales. Or ils ont été recrutés avec un statut d'emploi-jeune dont la précarité les incite à rechercher une situation plus adéquate avec leur niveau d'études et leurs compétences. Leur départ, qui ne peut être suivi de la signature d'un nouveau contrat à durée déterminée depuis la loi de cohésion sociale, ne permettra pas de prolonger les partenariats et l'action du SCEREN, dont la pertinence a pourtant été reconnue par la circulaire n° 2005-014. Aussi, il lui demande si une pérennisation des emplois occupés par les chargés de projet Arts et Culture ne pourrait répondre aux besoins humains que nécessite le plan pour l'éducation artistique et culturelle.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Depierre](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64351

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2005, page 4437